

## Assemblée générale ordinaire du 13 août 2023

### Procès-Verbal

#### 1. Ouverture et salutations

La présidente Madame Noëlle Duc constate que l'assemblée a été convoquée dans les formes et délais conformes aux statuts de l'Association, et salue la présence des nombreux amis de l'Arnouva ayant répondu à l'invitation à l'AG 2023. Nous remercions les propriétaires nous accueillant sur leur pelouse ainsi que ceux qui nous ont fourni les tables, chaises et tente.

Se sont excusés :

- Patrick Robyr
- Daniel Robyr
- Alexandre et Marlyse Lagger
- Sabrina Foucher
- Andrée Robyr
- Sandra Bagnoud et Pascal
- Pierre Clivaz
- Roselyne Barras Duc et conjoint
- Silvia Belotti
- Joel Cordonier
- Jean-Laurent Barras
- Corinne et Dominique Moix-Duc

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été soumise au comité avant l'assemblée. Aucune modification n'est demandée par les membres présents.

#### 2. Contrôle des présences

26 membres sont présents pour cette huitième assemblée générale. 4 accompagnants adultes et 4 enfants sont également présents.

#### 3. Adoption du PV de l'AG du 14 août 2022.

Le PV est approuvé sans remarques.

#### 4. Rapport de la présidente

Pour cette 2ème année du nouveau comité, nous nous sommes rencontrés à quelques reprises, notamment pour rencontrer Monsieur Cottet puis Cassignol pour négocier d'un abonnement spécial pour les membres de l'AMA. Une dizaine de personnes en ont profité.

Nous avons également essayé d'organiser une visite du répartiteur mais pour des raisons de travaux, nous n'avons pas finalisé cette séquence. Nous essaierons cette année d'organiser une visite au sujet de l'eau, notamment sur les travaux du lac de Chermignon.

Cette année, nous allons essayer également de trouver des solutions pour améliorer la route et surtout limiter la vitesse.

#### 5. Lecture des comptes

Les recettes pour 2022 se montent à 1915 CHF et les dépenses à 1008,90 CHF. Le bénéfice de l'année se monte donc à 906,10 CHF.

Le total du bilan s'élève à 6503.84 CHF. Les cotisations payées d'avance représentent 240.- CHF.

#### 6. Rapport des vérificateurs des comptes

Arielle procède à la lecture du rapport de vérification des comptes effectués par Joël et Sabrina

## 7. Décharges aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes

L'unanimité de l'assemblée accepte les comptes 2022 et donne décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes.

## 8. Admissions - Démissions – exclusions – décès

Admissions : Marion Curdy

Démissions : Mathieu Curdy, Eliane Rey, Fabienne Clivaz

## 9. Elections

Le comité est élu pour 2 ans, Il doit être constitué de 3 à 5 membres. Patrice, Yves-Roger et moi-même restons volontiers membres du comité pour ces 2 prochaines années mais si quelqu'un désire rentrer, c'est avec plaisir.

Vote : A l'unanimité le comité présenté est renommé pour 2 ans.

Sabrina et Joël sont nommés vérificateurs des comptes pour une nouvelle année.

## 10. Divers

### Activités 2023-2024

- lac de Chermignon : une visite du lac de Chermignon et les explications de l'agrandissement sera organisée.
- vin chaud : pour 2024, il aura lieu le samedi 10 février, le lieu et l'heure sera précisé en temps voulu.
- AG : dimanche 11 août 2024

### Manifestations à l'Arnouva :

- Migros : 2 jours de musique ont eu lieu en journée. Nous avons été avertis de cela. La plupart des amaites ont reçu des bouteilles et une carte de remerciement.

Voici l'adresse du site de l'AMA (<http://arnouva.ch>) que Stéphane a créé. Toute info, correction peut lui être envoyées ([stephanetheler@yahoo.fr](mailto:stephanetheler@yahoo.fr))

Un tronçonneuse a été placée sur le bord du chemin pour essayer de faire ralentir les vélos.

Les voitures ou camionnette de Chetzeron, CMA et l'alpage circulent trop rapidement. Nous les informerons de demander aux usagers de ralentir en passant vers les habitations.

Isabelle remercie le comité

Il n'y a rien de nouveau pour le restaurant panoramique du Signal. Nous avons émis une opposition en demandant des garanties, notamment sur la circulation lors des travaux ainsi que lors de l'exploitation du restaurant.

La commune était d'accord de goudronner une partie de la route afin de minimiser la poussière. Cela est du ressort de la CCC qui ne l'a pas autorisé.

Arnouva, le 13 août 2023

Auteur du PV : Noëlle Duc